

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

du Collège radio télévision de Québec inc.

12 octobre 2010

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le Collège radio télévision de Québec inc. est un établissement privé non subventionné qui offre un programme menant à une AEC en *Animation radio télévision*. Le Collège a adopté sa politique institutionnelle d'évaluation de programme (PIEP) le 19 avril 2010. À la suite d'une présentation du Collège, elle comprend plusieurs sections qui portent notamment sur les finalités et les objectifs de la politique, les objets à évaluer et les critères à utiliser, la collecte et l'analyse des données, le contenu du rapport, le plan de suivi, le partage des responsabilités, l'évaluation et la révision de la politique.

Le Collège a fait parvenir sa politique à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial en avril 2010.

Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la PIEP du Collège radio télévision de Québec inc. lors de sa réunion tenue le 12 octobre 2010. Cette évaluation a été réalisée en s'inspirant du cadre de référence de l'évaluation des PIEP publié en octobre 1994¹. Le document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEP et les modalités et critères d'évaluation de cette politique.

Finalités et objectifs

La politique a pour finalité d'assurer la valeur de la formation offerte et de pouvoir en témoigner. En adoptant ce cadre opérationnel pour ses évaluations de programme, le Collège entend dresser périodiquement un état de situation du programme, y apporter les ajustements souhaitables et rendre disponibles les résultats.

Les règles éthiques que la politique contient prévoient que l'évaluation du programme se fait selon des normes objectives, connues et faisant l'objet d'un consensus ; elle doit aussi être menée dans le respect des personnes et de telle sorte que les renseignements personnels ou nominatifs restent confidentiels.

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*. Octobre 1994, 25 pages.

Partage des responsabilités

La direction du Collège est responsable de la mise en œuvre de la PIEP : elle déclenche l'opération d'évaluation du programme et de la politique elle-même, met en place le comité d'évaluation et voit à son bon fonctionnement, adopte le devis d'évaluation, prépare le plan d'action et assure l'évaluation de la conformité et de l'efficacité de l'application de la PIEP. Le comité d'évaluation prépare le devis d'évaluation, assure la collecte des informations, effectue les analyses et rédige le rapport, qu'il soumet à la consultation des professeurs et des étudiants, puis à la direction. De son côté, le conseil d'administration adopte la politique et les amendements éventuels, de même que le rapport de l'évaluation et le plan d'action qui en découle. La Commission note que, de façon générale, le partage des responsabilités couvre les aspects essentiels et semble bien adapté à la réalité de l'établissement. Le Collège gagnerait cependant à expliciter les responsabilités liées à la mise en œuvre du plan d'action et au système d'information sur le programme.

Système d'information sur le programme

La description du système d'information sur le programme est minimaliste et fait allusion aux données qu'il devrait contenir. Les exemples de données pertinentes relativement à chacun des critères de l'évaluation compensent en grande partie cette imprécision mais, étant donné que ce système peut donner le signal du déclenchement d'une évaluation, le Collège gagnerait à préciser qui est responsable de consigner ces informations et de les analyser.

À moins que le système de suivi indique qu'une évaluation du programme est requise, la politique stipule que sa cohérence et sa pertinence seront évaluées aux cinq ans et qu'il sera apprécié dans toutes ses dimensions à tous les dix ans.

Processus d'évaluation du programme

Le processus d'évaluation comprend les étapes essentielles à la réalisation d'évaluations efficaces : la création d'un comité, la préparation et l'approbation du devis d'évaluation, la réalisation et le suivi de l'évaluation. La Commission note en particulier que tous les critères de l'évaluation sont bien détaillés.

La direction du Collège, les professeurs et les étudiants sont représentés au comité d'évaluation, qui peut également comprendre un membre extérieur à l'établissement. La Commission encourage le Collège à recourir à cette possibilité, qui enrichit le point de vue du comité et donne encore plus de crédibilité au processus d'évaluation.

Le contenu du devis et celui du rapport sont précisés de façon exhaustive, le processus d'évaluation lui-même est en partie décrit dans le devis, mais surtout dans les articles de la politique qui portent sur la collecte et l'analyse des données. Ces données sont pertinentes et de sources variées ; la Commission remarque toutefois que la politique ne prévoit pas explicitement recueillir l'opinion des diplômés, ce que le Collège aurait intérêt à faire.

Le suivi de l'évaluation prend la forme d'un plan d'action fondé sur les conclusions et recommandations contenues dans le rapport, présenté pour consultation aux professeurs et aux étudiants et adopté par l'instance décisionnelle du Collège.

Mécanisme de révision de la politique

Une évaluation de l'application de la politique est prévue au terme de l'évaluation du programme ; les résultats de cette évaluation peuvent conduire à modifier la politique. Les résultats de l'évaluation et les amendements proposés, le cas échéant, sont soumis aux professeurs et adoptés par l'instance décisionnelle du Collège.

Conclusion

La Commission estime que la politique du Collège radio télévision de Québec inc. comprend les composantes et les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. Plus particulièrement, le processus d'évaluation comprend toutes les étapes nécessaires et prévoit une cueillette de données en lien avec les critères, lesquels sont bien détaillés. Le partage des responsabilités est bien adapté à l'établissement, la Commission estime toutefois que le Collège gagnerait à préciser celles qui sont liées au système d'information sur le programme et à la mise en œuvre du suivi de l'évaluation.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Michel Lauzière, président par intérim